A TRAVERS LES JOURNAUX

Les Associations d'Instituteurs

Le Journal des Instituteurs (M. Déchlage, inspecteur primaire) :

« On calomnie l'instituteur en affirmant qu'il crée des associations pour s'imposer à l'Etat traité en ennemi. Jamais il n'a songé à organiser un attentat permanent contre la souveraineté nationale, à constituer une caste privilégiée capable de réduire le gouvernement à sa merci. Plus que bien d'autres fonctionnaires il sert la nation avec dévouement, par devoir et par conviction. »

La réforme électorale

La Petite République :

« Qu'on laisse le projet majoritaire suivre sa brève destinée ; il serait superflu de dresser contre lui de trop fortes batteries, et, comme disait l'autre, de tuer une mouche à coups de revolver.

« Mais quelle étrange manie ont les opposants de vouloir absolument enregistrer une nouvelle défaite. Ils sont réellement insatiables et ne peuvent plus dormir sans avoir chaque jour diminué un peu plus leur prestige. »

La perte du « Vendémiaire »

Le Moniteur de la Flotte, sous le titre : « Opinion d'un officier » :

« L'accident du « Vendémiaire », comme aussi celui du « Pluviôse », pourrait bien être dû à l'insuffisance de son périscope.

« A peu près tous les commandants de sous-marins se plaignent de leur périscope. Les premiers fournis il y a dix ans, étaient excellents ; ceux de maintenant — chose invraisemblable — sont de moins en moins bons ; les périscopes des nouveaux grands sous-marins offensifs, par exemple, sont moins clairs que ceux qu'on avait donnés au « Morse », à l' « Algérien », au « Français l... »

L'artillerie française

La National Zeitung (de Berlin), sous la signature du général von Witzleben :

« Ce qui est particulièrement fâcheux pour les 67 régiments français d'artillerie de campagne, c'est le manque de chevaux. Un autre désavantage de l'artillerie de campagne française, lorsqu'on la compare à la nôtre, consiste dans le fait qu'en France les trois régiments d'artillerie d'un corps d'armée ne sont pas seulement sous les ordres d'un général de brigade, mais encore des généraux de division. Cette dualité du commandement nuit à l'instruction des troupes. Le colonel devant se tenir auprès du général de division, ne peut en effet commander comme il convient son régiment ; il ne peut que le surveiller de loin. »

La Défense Nationale en Allemagne

La Tœgliche Rundschau (de Berlin) :

« Nous croyons savoir de source bien informée que l'augmentation des forces de la défense nationale ne se bornera pas au vote des lois militaire et navale, et que d'ici à peu de temps les lignes navale et militaire seront appelées à redoubler encore d'activité, en vue d'éclairer le peuple sur la nécessité de veiller à la sécurité de l'empire. »

Les Affaires du Maroc

La marche de la colonne Gourraud

Fez, 17 juin.

La colonne Gourraud a campé hier à Souk-Tleta dans la vallée de l'Inauen, à trente kilomètres de Fez au nord de la route de Teza. L'ennemi, dont on avait d'abord signalé des rassemblements dans la direction de Bou-Merched, s'est parté à Bou-Zenhan, point important situé à mi-chemin entre Fez et Taza.

Un petit engagement a eu lieu avant-hier sous les murs de Fez. L'ennemi a été aisément repoussé.

Les Négociations franco-espagnoles

Madrid, 17 juin.

La marche des négociations continue à être d'une regrettable lenteur, grâce à l'obstruction faite à l'encontre de MM. Perez Caballero et Garcia Prieto, par certains fonctionnaires espagnols.

C'est ainsi qu'un nouveau refus nous est opposé au sujet d'une question d'ordre secondaire, celle du remplacement des missionnaires espagnols dans le Maroc français. Les négociateurs espagnols allèguent que la colonie espagnole, déjà nombreuse à Casablanca et à Rabat, ne saurait se passer de religieux de sa nationalité.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » publient tous les jours une chronique inédite sur des questions d'actualité : scientifiques, économiques, d'assistance, etc..., etc...

La grève générale des inscrits

SERA-T-ELLE VOTÉE ?

Paris, 17 juin.

Rien ne permet encore de supposer que la grève générale des inscrits maritimes sera déclarée demain. Comme hier, on croit encore aujourd'hui que cette menace est bien plutôt destinée à intimider les armateurs pour les obliger à négocier avec les équipages.

Rien ne permet d'affirmer, d'ailleurs, que si la grève était votée dans certains ports, le mouvement soit immédiatement suivi par tous les inscrits.

AU HAVRE

Le Havre, 17 juin.

Les inscrits maritimes en grève ont tenu ce matin une réunion, au cours de laquelle M. Delille, secrétaire du syndicat, a fait un exposé de la situation. Il a annoncé que les inscrits de Caen avaient obtenu satisfaction. Ils ne sont engagés à verser une indemnité journalière au comité de grève du Havre.

Après un discours de M. Marck, trésorier de la Confédération Générale du Travail, les assistants ont voté à l'unanimité un ordre du jour par lequel ils décident de continuer la lutte à outrance.

A MARSEILLE

Marseille, 17 juin.

Le vote de la grève générale des ports par le conseil national de la Fédération Maritime a été accueilli ici avec calme.

Ce matin, tout est normal dans les bassins et aucune agitation ne s'y remarque. On attend d'ailleurs le retour de M. Réaud, secrétaire du syndicat local, qui arrivera de Paris ce soir ou demain. Il sera accompagné de MM. Gauthier, délégué de Saint-Nazaire, et Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T.

Les inscrits du port de Marseille ne sont convoqués que pour demain soir mardi. C'est dans cette réunion que sera prise une décision relativement à la grève.

Le Président de la République

aux courses de Saint-Cloud

Le Président de la République et Mme Fallières, accompagnée de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, et du colonel Guise, officier d'ordonnance, ont assisté cet après-midi aux courses de Saint-Cloud où se courait le prix du Président de la République.

Le Président et Mme Fallières ont été reçus par M. Riotteau, sénateur de la Manche, président de la Société du demi-sang.

Commission Internationale

D'AGRICULTURE

La commission internationale d'agriculture s'est réunie hier matin en l'hôtel de la Société nationale d'agriculture de France, sous la présidence de M. Méline. Etaient présents : pour l'Autriche, le baron de Ehrenfels, le baron de Tienne ; pour la Belgique, MM. Mancinant et de Vuyst ; pour l'Espagne, le comte de Montornès ; pour la Grande-Bretagne, sir Thomas Elliott ; pour les Pays-Bas le baron Collot d'Escury ; pour la Suisse, le docteur Laur ; pour la France, MM. Méline, Tisserand, Daubrée, Jules Becard, de Lafosse, P. Gervais, Lafosse, Lesage, Rieul-Paisant et Henry Saguier, questeur de la commission.

M. Méline, après un hommage à la mémoire de MM. Vassilière, Bieler et Simeone, a présenté à la commission le rapport de M. Rieul-Paisant sur l'enquête faite à la suite du congrès de Madrid, en vue de la préparation du congrès de Gand qui aura lieu en 1913. Cette enquête porta sur les moyens d'empêcher la désertion des campagnes, la constitution de la petite propriété rurale, le crédit agricole et la coopération agricole.

La commission a étudié les remèdes à la désertion des campagnes et entendu un intéressant exposé de sir Thomas Elliott sur la reconstitution des petites tenures en Angleterre, suivi d'un échange de vues sur la nécessité d'accroître les bénéfices agricoles pour maintenir les cultivateurs au sol.

UN EXPRESS

tamponne une locomotive

A MAUBEUGE

Dimanche matin, vers onze heures, le train express N° 118 a tamponné à la bifurcation de l'aiguille N° 1 la machine conduite par le mécanicien J.-B. Bruyelle, du dépôt de Tergnier.

Les deux locomotives sautèrent hors des rails et le wagon 16.263 Etat-Belge de 1re et 2e classes fut broyé par le tourjon.

Trois voyageurs ont été blessés ainsi que les employés J.-B. Bauzelle, Poulet, Fleuris Boulet et Louis Pinguet.

Les voies obstruées furent dégagées vers trois heures de l'après-midi. Une enquête est ouverte par le commissaire de surveillance.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

De l'obligation du préliminaire de conciliation en matière commerciale

La commission du commerce de défaît de la section du Nord du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture vient d'émettre un vœu en faveur de l'obligation du préliminaire de conciliation en matière commerciale.

Chacun sait, dit-elle, combien la procédure devant les Tribunaux de commerce est codieuse, surtout dans les petits litiges où les frais dépassent quelquefois le principal, sans compter le temps perdu à suivre ces affaires qui, le plus souvent, nécessitent d'un simple malentendu. On voit d'ici la longue théorie des frais : citation par huissier, droits de greffe, honoraires d'agréé et finalement frais de jugement avec enregistrement, etc. D'autre part, la législation spéciale aux liquidations et aux faillites aurait besoin d'être revisée : elle est extrêmement lente.

Sans vouloir faire aujourd'hui une critique d'ensemble de la procédure commerciale, nous venons simplement appeler l'attention toute particulière de notre groupement sur la préliminaire de conciliation.

Nous pensons que et la tentative de conciliation était obligatoire devant les Tribunaux de commerce, comme elle l'est devant la Justice de Paix, bien des différends n'arriveraient pas jusqu'à la barre ; la plupart des petits litiges étant ainsi conciliés, la solution des autres plus importants en serait d'autant activée puisque les rôles des Tribunaux seraient désencombrés.

Avons-nous besoin de rappeler les services inappréciables que la conciliation rend devant la Justice de Paix ? Le tête-à-tête des parties devant un juge conciliateur apaise souvent bien des différends. L'économie de frais qui en résulte est patente.

Une transaction amiable vaut beaucoup mieux qu'une solution judiciaire avec son cortège de frais ; ceci n'est pas à démontrer.

Certes nous le savons, la tentative de conciliation peut actuellement s'exercer par le renvoi à l'examen ou au délibéré d'un juge. Nombre de tribunaux la pratiquent, mais les frais d'introduction d'instance ont déjà été exposés. Ca palliatif reste insuffisant. De plus, les parties ont généralement à ce moment fait choix d'un agréé, dont l'intérêt professionnel n'est évidemment pas de pousser à une solution amiable des conflits.

La seule objection que l'on puisse prévoir à l'adoption de cette réforme est que, tarissant pour le Trésor Public la source de beaucoup de revenus, elle rencontrera de ce fait, au Parlement, une opposition intéressée. Nous ne nous y arrêtons pas. Nous avons trop de confiance dans les sentiments d'équité de nos représentants, pour croire qu'une réforme de ce genre puisse être écartée par des considérations purement fiscales.

Nous croyons, au contraire, qu'il suffira de la signaler à leur attention, en leur disant qu'elle serait accueillie avec reconnaissance par le petit commerce pour qu'ils la placent immédiatement au premier rang de leurs préoccupations législatives. C. D.

Les funérailles de M. Delattre

Les chèques de M. Jules Delattre, receveur buraliste à Fâches-Thumesnil, ont eu lieu, à La Bassée, samedi, au milieu d'un grand concours de personnes.

C'est un excellent et dévoué républicain qui disparaît, et de plus, un artiste de véritable talent.

Nous n'avons pas oublié sa précieuse collaboration durant plusieurs années, au Comité des Fêtes de la ville de Lille et au Conservatoire National de Musique.

Nous conservons la plus précieux souvenir de ce citoyen de cœur et de bien et lui apportons, avec une profonde tristesse et nos sincères regrets, un dernier hommage.

Nous présentons à nouveau à notre ami et collaborateur Emile Delattre, et à sa famille, l'expression émue de nos plus cordiales sympathies.

L'assassinat de Cambrai

Nouvelles opérations à Douai

Samedi, au cours de la perquisition qu'il opère dans la chambre du « Pigeon d'Or », M. Noclercq, commissaire de police, trouva trois larges morceaux de toile, déchirés, que Noël déclare appartenir à sa logeuse, la veuve Flodrops, ce que confirma celle-ci. Les réponses de ces deux personnes avaient cependant formulées avec une certaine gêne qui n'avait pas échappé au perspicace policier, et celui-ci résolut d'éclaircir plus tard la chose.

Dimanche, donc, il fit appeler la veuve Flodrops dans son cabinet et l'interrogea. Celle-ci prétendit encore que les chiffons en question lui appartenaient, mais fit connaître que Noël était entré chez elle le 4 et non le 5 juin. Elle ne sut que répondre quand M. le commissaire lui fit observer qu'elle avait, le 6 juin, déjà menti à l'agent de sûreté Lesecq, chargé du contrôle des étrangers vivant en garni, quand elle lui déclara que Noël était un brave ouvrier, travaillant aux établissements Arbel, ce qui était faux.

Peu convaincu par les déclarations de la cabaretière, M. le commissaire fit ensuite appeler la bonne de celle-ci, Valentine Sonneville, âgée de 30 ans.

Celle-ci raconta que Noël était arrivé à Douai non pas le 4 juin, comme l'avait dit la veuve Flodrops, mais le 30 mai, et que c'était bien ce jour-là qu'il avait loué sa chambre, pour le prix de 32 francs, et l'avait payée d'avance en changeant deux pièces d'or de 20 francs.

Il était alors, a déclaré la bonne, accompagné de deux militaires, un brigadier d'artillerie et un fantassin ; il portait des vêtements usés usagés et une chemise de couleur sur laquelle on remarquait une petite tache de sang.

Le lendemain, Noël était complètement vêtu de neuf et avait renouvelé sa garde-robe. Il ne portait plus la chemise tachée que la bonne avait remarquée.

Peu de jours Noël laissa traîner, — grand ouvert, — sur la table, le couteau à gran d'arrêt dont il fut trouvé porteur.

La bonne l'en plaisanta, mi-rieuse, mi-craintive.

— Vous n'avez pas envie de me tuer ?

— Non, répondit froidement Noël, mais si la police venait je n'hésiterais pas à m'en servir, car elle n'a rien à voir dans ma chambre.

Quelques jours après Noël ramena quelques personnes dans sa chambre, où on lui plusieurs bouteilles de vin blanc, puis, le lendemain de cette agape, il montra à la servante un revolver chargé qu'il tira d'une sacoche.

Valentine Sonneville raconta toutes ces choses à sa patronne, lui témoignant la crainte que son locataire ne fût un malfaiteur, mais la veuve Flodrops lui répondit rudement : « Ne vous mêlez pas des affaires des autres ».

Mais ce ne fut pas tout. Peu de jours plus tard, pénétrant dans la chambre du singulier locataire, Valentine Sonneville le surprit déchirant des chemises de femme, en faisant des linges. Il y avait aussi sur la table, un joli cache-corset blanc garni de dentelles et, à la bonne qui le questionnait à ce sujet, Noël répondit qu'il l'avait « chipé » à son amie, Hélène Parent, d'Escaudœuvres.

La servante fit part de tout cela à la veuve Flodrops, qui la tança fort, lui disant : « Vous êtes une andouille, vous n'avez rien à dire et à voir à cela ».

Et la vie continua ainsi jusqu'à l'arrestation de Noël.

Confrontée avec sa servante, dimanche, dans la soirée, la veuve Flodrops dut convenir que celle-ci avait dit la vérité et qu'elle-même avait menti, ce qui lui valut aussitôt un procès-verbal pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

M. le commissaire de police fit aussitôt saisir et mettre sous scellés les toiles qui avaient été laissées dans l'armoire. Deux d'entre elles semblent avoir été déchirées dans des chemises de femme et la troisième, sur laquelle on relève une tache de sang, semble être un débris d'essuie-mains.

***

Ces pièces à conviction et le procès-verbal des déclarations que nous analysons ci-dessus ont été portés d'urgence à Cambrai, lundi dans la matinée, par le brigadier de sûreté Leleu, qui les a remis entre les mains du magistrat instructeur.

Concours national de cyclisme militaire

La seconde épreuve éliminatoire du Département du Nord comportant une course cycliste et un concours de tir aura lieu le 30 juin. L'itinéraire de la course cycliste est le suivant : Lille (départ à Lembersart), Fleurbaix, Armentières, Quesnoy-sur-Deûle, Comines (France), Tourcoing (arrivée au Pont-du-Halot). Le concours de tir se fera au Stand du Tir National de Tourcoing (Pont-de-Neuville) et commencera à 2 heures.

Cette très intéressante épreuve servant à la préparation pour l'obtention du brevet militaire d'estafette cycliste, est ouverte à tous les jeunes gens n'ayant pas fait leur service militaire.

Les sociétés sportives s'occupant soit de cyclisme, soit de tir, soit de gymnastique, soit de préparation militaire, qui n'auraient pas reçu le règlement du concours, peuvent en faire la demande au commissaire de préfecture, 3, rue des Sabotiers, à Lille, ou à M. Vanneste, délégué de l'U. V. F., 172, rue du Moulin, à Roubaix.

Le nombre de prix individuels attribués aux coureurs sera au minimum égal à la *moitié des partants*.

Les engagements seront reçus aux deux adresses indiquées plus haut jusqu'au 23 juin. Le droit d'inscription est de 1 franc pour les cyclistes ne possédant pas de licence de l'U. V. F.

LILLE

Une grave affaire d'avortement

UNE AVORTEUSE EST ÉCROUÉE, SA CLIENTE EST GRAVEMENT MALADE

Lundi dernier, Mlle Marie Rouzet, 17 ans, journalière, rue des Bateliers, 11, se rendait chez la femme Souffiet, 61 ans, ménagère, rue de la Bottie, 2, pour lui demander un service que la femme lui avait déjà rendu, il y a deux ans environ ; elle était enceinte de cinq mois et elle voulait se débarrasser du fruit de ses amours. L'opération fut aussitôt pratiquée par l'experte matrone et le lendemain, la jeune fille mettait sa mondre au gosse de cinq mois qui respira quelques instants, paraît-il ; mais l'état de Mlle Rouzet empira soudain et il fallut requérir une sage-femme.

La police fut prévenue de cet avortement et M. Marmontel, commissaire du 2e arrondissement se rendit rue des Bateliers, il reçut alors le dépositions de la malade, qui lui avoua sa délivrance clandestine ; elle reconnut que déjà, en 1910, la femme Souffiet s'était livrée sur elle à la même opération, alors qu'elle était enceinte de trois mois.

M. Marmontel se rendit ensuite chez la femme Souffiet, qui est mariée et mère de famille et procéda à une perquisition minutieuse ; le magistrat a découvert des sondes, des instruments divers et des flacons, dont la nature constituait une preuve accablante contre l'avorteuse. La cliente reconnaît avoir le matériel et malgré ces charges, la femme Souffiet a protesté avec énergie de son innocence. Elle a été arrêtée et déférée au Parquet ; Mlle Rouzet, en raison de son état, a été laissée en liberté provisoire.

COMMENT OBTENIR UN JOLI TEINT

Les médecins disent que les vilains teints proviennent de l'obstruction des pores entaînés par des matières sébacées. Cette obstruction finit par détrir l'épiderme que l'on doit en ce cas chercher à faire tomber. On y parvient aisément par de légers massages pratiqués tous les soirs avec du Cadum et du cold cream à parties égales. Le lendemain matin, se bien laver le visage à l'eau chaude et avec du Savon Cadum, et essuyer doucement avec une serviette fine. Le Savon Cadum est le savon le plus pur et le meilleur pour la toilette et le bain. Tte Phie 1 fr.

Au Vélodrome de Lille

LE GRAND PRIX DE LILLE EST GAGNÉ PAR BRACO

Lepoutre junior se distingue

La réunion sportive qui est lieu lundi après-midi, au Vélodrome du Croisé-Laroche, a obtenu un magnifique succès et la recette en cette journée fut de beaucoup supérieure à celles que les organisateurs enregistrèrent au cours des diverses épreuves de la saison dernière.

On se bousculait à l'entrée du Vélodrome et peu s'en fallut que les portes ne fussent renversées.

Les différentes courses ont présenté un vif intérêt et les vainqueurs ont été salués par des acclamations dont ils gardèrent longtemps le souvenir.

1e manche 1/2 fond. — 10 kilom. 20 tours. — Lepoutre junior qu'entraîne son frère Oscar prend dès le départ une avance assez considérable sur ses concurrents : D'Huist, de Roubaix entraîné par Nevejans, et Tichon de Roubaix.

Lepoutre qui s'exhibe pour la première fois en public, produit la meilleure impression et c'est sans difficulté qu'il résiste aux assauts que lui donne d'Huist. Tichon essaie, mais en vain de regagner ses adversaires. Mal entraîné, ses efforts restent infructueux.

1er Lepoutre, 9 m. 45" 2/5 ; 2e, D'Huist ; 3e, Tichon.

2e manche 1/2 fond, 15 kilom. 45 tours. — Au coup de pistolet, annonçant le départ, O. Lepoutre fait tavec sa motocyclette une formidable embardée. Tandis qu'il regagne sa machine va heurter la table des chronométreurs. Il y a parmi l'assistance un vif émoi, mais bientôt on se rend compte que personne n'est blessé. O. Lepoutre et les autres entraîneurs n'étant remis en piste, un nouveau départ est donné. Comme dans la première manche Lepoutre junior prend la tête et mène jusqu'à la fin, malgré les tentatives de d'Huist.

1er, Lepoutre en 13 m. 10" ; 2e, D'Huist à 3/4 de tour ; 3e, Tichon, à 2 tours.

3e manche, 20 kilomètres, 60 tours. — Lepoutre junior gagne encore une fois le premier son entraîneur, D'Huist et Tichon le suivent à une cinquantaine de mètres. Grâce à une manœuvre frauduleuse qu'a employée son entraîneur, dont les panieloms sont trop visiblement bourrés de papiers et de chiffons, D'Huist, qui n'a plus à fournir pour cette raison un effort aussi grand que celui de Lepoutre, prend rapidement la tête et double même ses adversaires à deux et trois reprises.

D'Huist franchit le premier la ligne d'arrivée, mais la commission sportive qui s'est rendu compte de subterfuge dont Nevejans s'est servi, décide de le déclasser.

En conséquence Lepoutre est classé 1er. Le vainqueur des trois manches est longuement applaudi.

Grand Prix de Lille. — 80 kilomètres sans entraîneurs, 240 tours. — Vingt-deux coureurs se mettent en ligne pour cette course. Petit Breton, blessé, est remplacé par Seignour.

Les primes secrètes sont successivement gagnées : 1er, Seignour ; 2e, Vanbever, 3e et 4e, Appe Chano ; 5e, Vanhouwaert ; 6e, Brocco ; 7e, Beyl ; 8e et 9e, Appelhans ; 10e, Vanbouwaert ; 11e, et 12e Seignour ; 13e, Vanhouwaert ; 14e et 15e Vaubever ; 16e, Beyl ; 17e, Brocco ; 18e, Rousseau ; 19e, Brocco ; 20e, Demiddel ; 21e et 22e, Vanhouwaert ; 23e, Demiddel ; 24e, Marcelli ; 25e, Demiddel ; 26e, Carapezzi ; 27e, Brocco ; 28e, Rousseau ; 29e et 30e, Marcelli ; 31e, Rousseau ; 32e et 33e, Appelhans.

Au 140e tour, à la suite de démarrages successifs des uns et des autres, deux pelotons se sont formés, le premier commandé par Vanhouwaert et la second par Brocco, suivi d'Heughem.

C'est surtout dès ce moment que l'épreuve devient passionnante. Brocco, piqué au vif du retard d'un tour, veut regagner le terrain perdu. Il essaie de surprendre ses adversaires par un superbe démarrage, mais Demiddel, qui s'est réposé pendant quelques tours, a deviné son intention et entraîne le peloton de tête, empêchant ainsi Brocco de mettre son intention à exécution. Cependant à Demiddel de nombreux coups de sifflet.

Peu après et seulement lorsqu'il s'est entendu infliger une amende, Demiddel, qui a perdu plus de 15 tours, est mis hors de course.

Contrairement à ce que l'assistance supposait, Brocco, qui a cependant fourni de nombreux efforts, n'est pas exténué et il le prouve quelques instants plus tard. Pour la quatrième fois, il vide un tout de limonade, et bientôt il a l'élance vers la pelotonne de tête, qu'il rejoint sans grande difficulté. Dès lors la lutte pour la première place se circonscrit entre Brocco et Vanhouwaert qui, accolés l'un à l'autre, viennent de doubler leurs concurrents.

Trois tours avant la fin, Brocco et Vanhouwaert sont mis en ligne, Brocco prend la tête. Son adversaire essaie de le dépasser, mais il n'y réussit pas et finit à un quart de roue.

Classement général :

1er, Brocco, de Paris, en 2 h. 1 m. 25 ; 2e, Vanhouwaert, de Bruxelles ; 3e, Appelhans, d'Allemagne ; 4e, Seignour, de Paris ; 5e, Carapezzi, d'Italie ; 6e, Rousseau, de Paris ; 7e, Charron, de Paris ; 8e, Beyl, de Paris ; 9e, Demiddel, de Bruxelles ; 10e, Heughem, de Bruxelles.

La course terminée, Brocco fut conduit devant M. Liégeois-Six, adjoint, qui, au nom de M. le Maire, lui remit la médaille de vermeil. Et le vainqueur du grand prix de Lille, fit, au son de la « Marseillaise », le traditionnel tour d'honneur.

Concours National de Cyclisme militaire. — La seconde épreuve éliminatoire du département du Nord comportant une course cycliste et un concours de tir, aura lieu le 30 juin. L'itinéraire de la course cycliste est le suivant : Lille (départ à Lembersart), Fleurbaix, Armentières, Quesnoy-sur-Deûle, Comines (France), Tourcoing arrivée au Pont du Halot). Le concours de tir se fera au stand du Tir National de Tourcoing (Pont-de-Neuville) et commencera à 2 heures.

Cette très intéressante épreuve servant à la préparation pour l'obtention du brevet militaire d'estafette cycliste est ouverte à tous les jeunes gens n'ayant pas fait leur service militaire. Les sociétés sportives s'occupant soit de cyclisme, soit de tir, soit de gymnastique, soit de préparation militaire qui n'auraient pas reçu le règlement du concours, peuvent en faire la demande au commissaire de l'épreuve, 3, rue des Sabotiers, à Lille, ou à M. Vanneste, délégué de l'U. V. F., 172, rue du Moulin, à Roubaix.

Le nombre de prix individuels attribués aux coureurs sera au minimum égal à la *moitié des partants*.

Les engagements seront reçus aux deux adresses indiquées plus haut jusqu'au 23 juin. Le droit d'inscription est de 1 fr. pour les cyclistes ne possédant pas de licence de l'U. V. F.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE

MM. les Membres de la Commission des « Timbres-Rabais » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 19 juin, à 4 heures et demie, au siège social du Comité, 22, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets.

Tubes pour injecteurs

d'une longueur de 1 m 50, d'une valeur de 3 fr. 75, vendus 0 fr. 95, chez Mlles Assignon, bandagistes, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille, bientôt 5 bis, rue de Pelnie-Ribour, inclusions de voyage depuis 3 fr., serviettes hygiéniques la boîte de 6 avec ceinture depuis 1 fr. 75. Personnel entièrement féminin. Téléphone 26.26. 7190

UN TIRE-LAINE SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Hier après-midi, à deux heures et demie, Fortuné Billiet, 26 ans, cameelot, 136, rue de Tournai, n'était surpris, place de la Gare, au moment où il subtilisait au portemonnaie appartenant à Mme Billiet, rue Largillière. Le camelot qui a déjà six condamnations a été envoyé au Parquet par M. Sevet, commissaire de police du 3e.

Feuilleton du 18 juin N° 18

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

Du reste encore, il y avait, ce dimanche-là, de grandes réjouissances, et Tati qui le savait par la Chevrette, s'était bien promis d'y assister.

On inaugurait une exposition régionale.

Un long cortège devait se former sur les allées de Meilhan, descendre la Cannebière, s'engager dans la rue Paradis et gagner par la le Prado, où était l'Exposition.

— Commandant Brown voudra sûrement voir procession, dit Tati.

— Euh !... un homme qui se cache... ou qui, du moins, paraît se cacher... Peut être après tout ! Mais nous aurions vraiment trop de chance s'il se plaçait juste à l'endroit que nous aurons nous-même choisi.

— Hasard faire bien des choses... dit sentencieusement Tati.

— Très juste ! Sans le hasard, je ne t'aurais jamais connu... ce qui eût été dommage.

— Dommage pour moi, m'sieu !...

A deux heures, quand ils arrivèrent rue Paradis, la cohue était déjà immense.

Les trottoirs débordaient d'une foule amusée. Des cris, des rires, des lazzi, des chants.

On entendait au ronflement de tambours.

— Les voilà ! les voilà ! criait la foule, tandis que les agents de police la dégageaient, quelques-uns plaisamment, d'autres impatientés par les résistances.

En tête du cortège, arrivaient douze « tambourinaires » en costume du temps du roi René. Sur leurs longues calasses, avec une seule baguette, ils jouaient la fameuse marche des Rois, et d'une fière tenue de la main gauche, ils tiraient des sons sigue.

Tati sautait, battait des mains. Cela lui rappelait la musique de sa lointaine patrie.

Derrière les tambourinaires marchaient des jeunes femmes portant la petite coiffe, la pointe noire et les fichus de mousseline des Arlésiennes.

Ces « Arlésiennes » étaient des figurantes choisies parmi les plus jolies qui s'étaient présentées.

La plus belle, selon Tati, était une jeune fille qu'il désigna à Béchenbès.

— Regarde, m'sieu... le Chevrette !

— Où ça ?

— Là... là même !...

Le fait est qu'elle était adorable, la petite marchande, avec le traditionnel costume noir, où les plis blancs du corsage forment ce qu'on nomme « le chapelle ».

Un photographe amateur prit un instantané du groupe d'Arlésiennes et Tati eut bien envie de lui retenir un exemplaire.

Venaient ensuite, dans la « procession », comme disait le petit nègre, les prud'hommes pêcheurs, avec leur uniforme à gros rabat blanc, leur toque ornée de deux galons et d'une croix d'argent.

Un groupe comique les suivait : les chevaux fous, chevaux de carlous percés d'un trou où, plongé jusqu'à la ceinture, le cavalier trotte, galope, caracole de ses propres jambes.

Tati, que ce défilé intéressait, amusait, au plus haut point n'en devait pas voir le sens, du moins pour le moment.

— Commandant Brown !... s'écria-t-il. Il prit à peine le temps de désigner à son maître un spectateur placé au premier rang, de l'autre côté de la rue ; mais cet homme, Béchenbès le vit nettement.

Malgré les favoris blanchâtres qui modifiaient sa physionomie, c'était bien Mare Noroir, ou, si ce n'était pas lui, il y avait le quelqu'un qui lui ressemblait miraculeusement.

Tati, qui se repenait d'avoir, l'autre jour, raté le « commandant » pour s'être attardé une seconde avec la Chevrette, venait de se glisser, souple comme un jeune chat, entre les curieux qui le séparaient de la chaussée.

Il n'hésitait pas à déranger la belle harmonie du cortège.

Il tomba au milieu de figurants qui représentaient le bataillon des Marseillais sous la Révolution.

— Arrêtez-la ! cria le fonds. Ne le laissez pas traverser !

Mais Tati, que ces clameurs n'effrayaient pas, avançait toujours, décidé à passer au besoin sur le corps du bataillon tout entier.

Il avait compté sans un agent de police qui l'empoigna par un bras et le ramena à sa place, non sans lui dire :

— Si tu bouges encore, je te fourre au poste.

Rien qu'il sût comme des millions de fourmis dans les jambes, le Sénégalais obéit au représentant de la force publique.

Une constatation contribuait d'ailleurs à le retenir : la « commandant », qui paraissait prendre un certain intérêt du spectacle, était resté immobile.

Après le défilé, on le rejoindrait sans doute.

C'était aussi l'opinion de Béchenbès, qui n'attendait que l'instant propice pour courir sus à Marc Naroir ou à son sosie.

Les derniers figurants passés, il bondit à travers la cohue.

Tati, bien entendu, l'imita.

Ils allaient aborder enfin l'énigme vivante.

Mais un remous de la maillinde paralysa leurs mouvements, et, du reste, Julius Brown prenait le parti de s'éloigner.

Il était maintenant à quatre ou cinq pas de Béchenbès, qui la dévisageait d'un regard ardent.

— C'est lui !... c'est Marc !... se disait-il.

Il voulut se avoir le cœur net. Il ne le laisserait pas s'égarer dans la foule.

— Marc ! crie-t-il, Marc Noroir !

L'homme ne parut nullement se troubler. Ce nom de Marc Noroir semblait ne rien lui dire, ne pas être le sien.

Toutefois, il se hâta quelque peu et se perdit dans la foule humaine.

— Il nous échappe encore ! s'écria Béchenbès, dont l'indignation effraya une brave femme qu'il coudoyait.

Il s'en voulait à lui-même. Il se rendait compte qu'en prononçant le nom de Marc Noroir il avait fait fuir son vieil ami et, comme il en était convaincu, c'était bien lui qu'il venait d'observer.

Une maladresse, indubitablement ! Mais, à la guerre, on n'a pas toujours le choix des moyens.

D'ailleurs, une chose le troublait.

Comment Marc avait-il assez de présence d'esprit pour ne pas au moins tourner la tête alors qu'on l'appelait par ses propres nom et prénom ?

Julius Brown n'était peut-être que... Julius Brown.

Si extraordinaire qu'elle fût, la ressemblance ne prouvait rien. Pourquoi la nature ne frapperait-elle pas deux spécimens du même type ?

Et pourtant, Béchenbès se répétait :

— C'est lui ! c'est ce diable de Marc, en chair et en os !

Flanqué de son acolyte, il parcourut les rues avoisinantes.

Hélas ! si Brown avait des raisons de ne pas vouloir être accosté, il était déjà loin.

De fait, il redevint invisible et ce jour-là et les suivants.

Prodigieusement intéressé, aiguillonné, Béchenbès jugea indispensable d'augmenter ses moyens d'investigation.

Mais, plus que jamais, il était décidé à agir seul.

En faisant rechercher Noroir par la police, on s'exposait, à tout le moins, à porter un coup fâcheux à son crédit.

Et si la coupable était en train de se régénérer, de reconstituer la fortune de sa famille ?

— Ne paris plus du commandant X personne, dit Béchenbès à son confident.

— Bon, m'sieu ! Tati sera muet comme poissons mêmes.

— Plus un mot de lui à la Chevrette, tu m'entends ?

— Tati jamais dire secrets aux femmes.

— Très bien, mon lapin !

— Tati pas lapin.

— Va la laver, mal blanchi !... Ou plutôt va te promener. Je te donne congé jusqu'à ce soir.

L'ami de la Chevrette se heurtait déjà, heureux à la pensée qu'il pourrait passer quelques moments auprès d'elle.

Béchenbès le rappela.

— Et manger ? Comment ferai-tu pour manger ?

— Grand sir, soleil, nourrir Tati.

— Voilà toujours quarante sous. A ce soir !

Le Marseillais se rappelait qu'il avait dans sa ville natale un certain nombre d'amis perdus de vue depuis de longues années.

C'était dans ce groupe qu'il comptait jeter des « coups de sonde », comme il disait en lui-même.

Il était impossible que Julius Brown n'eût pas à Marseille quelques relations. S'il était dans les affaires, le monde des affaires le connaissait.

Il questionna d'abord un courtier en balles, qui, sans hésitation, déclara :

— Non, non ! il n'y a pas de Julius Brown sur la place. Ça, mon vieux, je peux la l'affirmer.

Béchenbès ne parut pas découragé. Il ne l'était pas, d'ailleurs.

Il avait passablement fréquenté autrefois un archiviste municipal qui avait quitté l'administration pour s'établir généalogiste.

Il monta immédiatement à la rue des Trois-Mages, où une petite plaque de cuivre la persuada que le généalogiste existait encore.

Mais ayant sonné à la porte et demandé M. Marcel Bonhomme, il apprit que M. Marcel Bonhomme était mort depuis bientôt trois mois.

Son successeur n'avait pas trouvé le temps de faire changer le nom sur la plaque.

— Est-ce pour une affaire d'héritage ? questionna-t-il. Nous faisons toutes les recherches que commande l'héritage des familles.

— Je voudrais surtout voir M. Bonhomme, dont j'étais l'ami.

Le généalogiste ne lâcha pas son office de service.

— Nous avons plus de quinze mille dossiers.

— Ah ! vraiment ? Eh bien ! voyez dans